

---

Lettre du représentant Le Carpentier, en mission dans la  
Manche, transmettant son arrêté pris relatif à la manufacture  
d'armes de Saint-Lô, lors de la séance du 27 frimaire an II (17  
décembre 1793)

Jean-Baptiste Le Carpentier

---

**Citer ce document / Cite this document :**

Le Carpentier Jean-Baptiste. Lettre du représentant Le Carpentier, en mission dans la Manche, transmettant son arrêté pris relatif à la manufacture d'armes de Saint-Lô, lors de la séance du 27 frimaire an II (17 décembre 1793). In: Tome LXXXI - Du 16 frimaire au 29 frimaire an II (6 décembre au 19 décembre 1793) pp. 589-590;

[https://www.persee.fr/doc/arcpa\\_0000-0000\\_1913\\_num\\_81\\_1\\_38881\\_t1\\_0589\\_0000\\_6;](https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1913_num_81_1_38881_t1_0589_0000_6)

---

Fichier pdf généré le 19/02/2024

*Suit la lettre du comité de surveillance de Burges-les-Bains (1).*

*Le comité de surveillance de Burges-les-Bains, district de Cérilly, département de l'Allier, au Président de la Convention nationale.*

« Nous avons fait passer, il y a environ deux mois, à la Convention nationale, par des commissaires du département de l'Allier, 42 mares d'argent et 7 mares d'or provenant de la dépouille des églises; il en restait encore 82 mares que nous t'adressons aujourd'hui; quelques citoyens y ont joint de petits dons qui ont leur mérite.

« Les vils instruments qui ont perpétué le règne du fanatisme, de l'idolâtrie et de la superstition ont été les armes dont nous nous sommes servis pour les détruire. Rien n'est en effet plus propre à détromper le peuple égaré que de vouer publiquement au mépris et à l'exécration des objets d'un culte hideux devant lesquels, à la honte de l'humanité, il s'est prosterné si longtemps.

« Nous avons fait un autodafé de toutes les images superstitieuses qui existaient dans les temples; elles feront place à celles nécessaires au culte de la liberté, tous les grands saints de bois ont entièrement brûlé pendant que l'air retentissait des cris de : *Vive la liberté! vive la République!* et il ne s'est point opéré de miracles au grand étonnement des fanatiques. Une fête civique a succédé où l'égalité a cessé d'être encore chimérique; ses lois y ont été pratiquées dans toute leur étendue; l'union la plus parfaite y a régné, le serment de défendre la République jusqu'à la mort y a été prêté avec une véritable effusion de cœur.

« Nous t'adressons encore 1912 livres en argent monnayé que des citoyens sont venus librement échanger pour des assignats; ils ne veulent plus se servir d'une monnaie sur laquelle est empreinte l'effigie du tyran; elle leur rappelle l'idée d'un crime qui doit être effacé de leur mémoire; ils demandent même que l'on substitue promptement des assignats républicains à ceux sur lesquels on voit la face de Capet; l'oubli profond de cette race infernale semble nécessaire au bonheur de leur existence; ils prétendent encore que la destruction totale de tout ce qui a rapport à la tyrannie et au fanatisme doit faire la première partie des lois révolutionnaires. Telle est l'expression du sentiment des patriotes.

« Vive à jamais la République française!

« CALLEMARD; GRAND; DUMOUEY; FOURRIER  
DELAGENECTE; JANDART, secrétaire.

« P. S. L'échange de la somme de 1912 livres a été pris dans la caisse des fonds destinés aux secours des malheureux indigents; la restitution par la trésorerie nationale en devient nécessaire.»

**Le citoyen Lecarpentier, représentant du peuple dans le département de la Manche, écrit de Granville, le 22, que les rebelles étant repoussés loin du département, il n'a plus de succès à annoncer à la Convention nationale; mais que, depuis l'époque de sa dernière lettre, il n'a pas cessé de s'occuper de l'organisation**

**provisoire de la manufacture des armes de Saint-Lô, il ajoute que c'est dans cette vue qu'il a pris l'arrêté qu'il transmet à la Convention nationale, avec un autre secondaire, pour être soumis à son assentiment, ou renvoyé au comité de Salut public.**

**La Convention nationale décrète l'insertion au « Bulletin » et le renvoi au comité de Salut public (1).**

*Suit la lettre de Le Carpentier (2).*

*Jean-Baptiste Le Carpentier, représentant du peuple dans le département de la Manche, au Président de la Convention nationale.*

« Granville, le 22 frimaire, l'an II de la République.

« Citoyen Président,

« Les rebelles étant repoussés loin du département de la Manche, je n'ai plus de succès à annoncer à la Convention nationale, mais j'ai à lui apprendre des dispositions propres à prévenir des revers ou à soutenir nos victoires. Depuis l'époque de ma dernière lettre jusqu'à ce moment, je n'ai pas cessé de m'occuper des mesures à l'ordre du jour. La principale est l'organisation provisoire de la manufacture des armes de Saint-Lô. Rien de plus digne d'intérêt et de l'admiration de la République que les résultats déjà produits par cet établissement, qui est depuis son principe le fruit du simple génie et du zèle civique.

« De nombreux ateliers sont établis; ici l'on répare les armes, là on forge des lames et des montures de sabres, et ce qu'il y a de plus intéressant, une fonderie de canons est en activité. Déjà dix-sept bouches à feu sont sorties du moule, une machine à forer a été heureusement montée, plusieurs canons sont percés. J'ai été témoin de l'opération, et son activité est égale à son succès. D'un autre côté les affûts se préparent avec ardeur, de sorte que Saint-Lô avec ses ressources locales et celles du département de la Manche, tient en réserve pour la République une manufacture d'armes digne de son adoption.

« C'est dans cette vue, citoyen Président, que j'ai pris l'arrêté que je te transmets avec un autre secondaire pour être soumis à l'assentiment de la Convention nationale, ou renvoyés au comité de Salut public si elle le juge à propos.

« Si le bruit des enclumes retentit dans une partie du département de la Manche, partout l'ensemble des travaux militaires y est en pleine activité. Les habits et tout ce qui est nécessaire à l'équipement du soldat est la principale occupation; les femmes surtout, cette partie si intéressante de l'humanité, ce sexe aussi propre à inspirer la passion de la gloire que cet autre sentiment de la nature, qui est commun aux peuples esclaves et aux peuples libres, mais qui fait de ces derniers un peuple de héros, les femmes, dis-je, se montrent aussi empressées à entretenir

(1) *Procès-verbaux de la Convention*, t. 27, p. 285.

(2) Archives du ministère de la guerre, armée des côtes de Cherbourg, carton 5/17.

(1) Archives nationales, carton C 284, dossier 816.

dans l'âme de nos jeunes républicains la sainte flamme de la liberté que les vicéges de Vesta avaient de soin à entretenir le feu sacré sur l'autel de l'antique déesse. Tandis que les mains viriles s'occupent aux travaux robustes, on voit nos intéressantes républicaines employer leurs mains délicates aux tâches qui leur conviennent. On voit des jeunes filles préparer la charpie qui doit arrêter un sang précieux, mais qui appartient spécialement à la patrie, avec autant de calme qu'elles auront de joie à tresser des couronnes civiques destinées à des vainqueurs chéris. Oh ! que la liberté est forte, quand elle est secondée par les mobiles les plus puissants sur le cœur humain.

« Je l'aurais encore parlé de Granville, citoyen Président, si les circonstances m'eussent permis d'exécuter le projet que j'avais conçu d'une fête funéraire en l'honneur des mêmes des défenseurs de la patrie qui ont péri au siège de cette place. Mais je n'y ai pas été plutôt de retour, après avoir visité d'autres parties de ce département, que j'ai reçu une lettre du comté de Salut public qui m'appelle à Saint-Malo. Ainsi l'hommage funèbre destiné aux glorieuses victimes que j'ai vu tomber à mes côtés est suspendu, mais il n'en aura pas moins lieu. Il faut élever un monument durable sur les ruines d'une partie de cette cité fidèle; il faut jeter des fleurs sur les cendres des héros; il faut répandre un baume sur le cœur saignant de leurs familles. La République a déjà accordé son assistance à cette partie d'elle-même, mais ce n'est qu'à la patrie qu'il appartient de consoler la nature par l'appareil de la gloire et de la sensibilité.

« Je vais me rendre à ma nouvelle destination. Les Anglais ne souilleront point un sol d'où la Vendée est à jamais bannie.

« LE CARPENTIER. »

Le citoyen Jean-Bon-Saint-André, représentant du peuple dans les départements maritimes, mande de Cherbourg, par sa lettre du 23 frimaire, que la Convention verra avec plaisir l'extrait de la lettre du citoyen Allemand, capitaine de la frégate *la Carmagnole*. Par cet extrait le citoyen Allemand rend compte, qu'étant parti de Brest le 28 brumaire, il est arrivé à la baie de Cancale le 20 frimaire avec une contrariété de vents constants; que chemin faisant il a pris cinq bâtiments, dont trois neutres chargés de blé, allant en pays ennemis, qu'il a expédiés pour Morlaix et Isle-de-Bas; qu'il en a envoyé un autre chargé de goudron à Brest et une corvette anglaise de 22 canons, armée en guerre et marchandises, doublée en cuivre, devant aller à la côte de Guinée, qu'il a amenée avec lui à Cancale.

Insertion au « Bulletin » (1).

Suit la lettre de Jean-Bon-Saint-André (2).

Le représentant du peuple dans les départements maritimes, au Président de la Convention nationale.

« Citoyen Président,

« La Convention verra avec plaisir par l'extrait ci-joint de la lettre du citoyen Allemand,

capitaine de la frégate *la Carmagnole*, que la marine de la République en poursuit avec vigueur les ennemis. Cette frégate, réunie à la *Galathée* et à l'*Engageante*, vient d'envoyer, dans divers ports, cinq prises ennemies, parmi lesquelles se trouve une corvette de 22 canons que je vais faire visiter, et si elle convient à la Nation, elle sera bientôt en mesure de servir contre ses ennemis.

« JEAN-BON-SAINT-ANDRÉ.

« A Cherbourg, le 23 frimaire an II de la République, une et indivisible. »

*Extrait de la lettre du citoyen Allemand, capitaine de la frégate de la République la Carmagnole, datée de la baie de Cancale le 21 frimaire, l'an II de la République, une et indivisible (1).*

Je suis parti de Brest le 28 brumaire et ne suis arrivé que le 20 frimaire à la baie de Cancale, ayant été constamment contrarié jusqu'à mon arrivée par les vents d'Est et d'Est-Sud-Est.

J'ai pris chemin faisant cinq bâtiments, dont trois neutres chargés de blé allant en pays ennemi. Je les ai expédiés pour Morlaix et île de Batz avec ordre d'attendre que je les envoie chercher sous escorte pour Saint-Malo, cette partie de la côte manquant plus particulièrement de vivres. J'en ai envoyé un autre chargé de goudron à Brest, et une corvette anglaise de 22 canons armée en guerre et marchandises, doublée en cuivre, devant aller à la côte de Guinée, que j'ai menée avec moi à Cancale, ne pouvant l'expédier pour Saint-Malo, tout desuite, n'ayant pas de pratique de la côte, lors de mon arrivée, à lui donner.

Vous voyez, citoyen représentant, qu'ayant été très malheureux par la contrariété des vents, j'en ai été en quelque sorte dédommagé par la prise de ces cinq navires, surtout par les trois premiers qui nous sont bien nécessaires, en ce que nous ne serons plus, d'ici à quelque temps, obligés d'avoir recours à Brest pour avoir des vivres (2).

Pour copie conforme :

JEAN-BON-SAINT-ANDRÉ.

La Société républicaine de Couvin, département des Ardennes, instruit la Convention nationale d'un trait civique et généreux des citoyens soldats du 6<sup>e</sup> bataillon de la Marne, en détachement en cette commune, qui, ayant reçu 10 livres du citoyen Poulet pour s'être portés à éteindre le feu pris à sa cheminée, ont offert cette somme à la société pour organiser les jeunes gens de la première levée, en y ajoutant encore 59 livres 10 s. ; cette Société a aussi, de son côté, procuré à ces jeunes gens 372 liv. 9 s. en argent, 49 che-

*Bulletin de la Convention* du 7<sup>e</sup> jour de la 3<sup>e</sup> décade du 3<sup>e</sup> mois de l'an II (mardi 17 décembre 1793).

(1) *Archives nationales*, carton C 283, dossier 801. *Bulletin de la Convention* du 7<sup>e</sup> jour de la 3<sup>e</sup> décade du 3<sup>e</sup> mois de l'an II (mardi 17 décembre 1793); *Moniteur universel* [n<sup>o</sup> 89 du 29 frimaire an II (jeudi 19 décembre 1793), p. 358, col. 3].

(2) Applaudissements, d'après les *Annales patriotiques et littéraires* [n<sup>o</sup> 351 du 28 frimaire an II (mercredi 18 décembre 1793), p. 1587, col. 1].

(1) *Procès-verbaux de la Convention*, t. 27, p. 285.

(2) *Archives nationales*, carton C 283, dossier 801.